

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine interventions
économiques
Sous-domaine
Subventions

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 8

Nombre de votants : 8

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
30 mars 2023

Affichage en date du 31
mars 2023

Séance du 11 avril 2023

Objet : subventions
aux associations :
Comité des fêtes

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le :

Affiché le :

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 011-211103130-20230411-2023_6_1_1-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/6

L'an deux mille-vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Nicole MARTIN Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Bernard PEDUSSAUD, Williams ROUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Jean-Joseph AYRAUD, Eric CROS.

Monsieur Williams ROUQUET a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions communales aux associations dont l'activité contribue à l'intérêt public

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4,

Conformément au débat d'orientation budgétaire 2023

Le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

2023/6 Comité des fêtes de Ricaud

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2023 pour le comité des fêtes.

COMITE DES FETES DE RICAUD

2827.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

VOTANTS : 8 POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 11 avril 2023

Le secrétaire de séance
Williams ROUQUET



Le Maire

Nicole MARTIN

